ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Nos références : Devis n° DB21/023374/001001
Interlocuteur : Moulay Hachem EL-HAFA
Téléphone : 01 30 57 80 04
Mail : moulay-hachem.el-hafa@enedis.fr

**Communauté de communes carnelle pays de Fran**
**15 rue de Bonnet**
**A l'attention de M. Mellul**
**95270 LUZARCHES France**

Objet : Convention RRO - **DB21/023374**
lots A/B/C/D ZAC DE L'ORME
BELLOY-EN-FRANCE

ST QUENTIN EN YVELINES Cedex, le 15/10/19

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser ci-joint la convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif (CRRO). Par la présente convention, le promoteur s'engage à réaliser l'ouvrage nécessaire à la desserte de l'opération en vue de sa remise à Enedis pour exploitation, en sa qualité de gestionnaire du Réseau Public de Distribution.

Cette convention est liée à la proposition de raccordement **n°DB21/023374/001001**

Si cette convention obtient votre agrément, vous devez nous la retourner, datée, signée et revêtue de la mention «Lu et approuvé » :

- via l'envoi postal ou mail, sans modification ni réserve et accompagné d'un RIB ainsi que toutes les pièces constitutives du dossier de branchement (§4.1 Conditions particulières), adressé à :

**Enedis**
**Moulay Hachem EL-HAFA**
**ENEDIS Agence Raccordement Marché d'Affaires Immeuble « LE STEPHENSON »**
**78051 ST QUENTIN EN YVELINES Cedex**
**Email : moulay-hachem.el-hafa@enedis.fr**

Nous vous rappelons la nécessité de prendre connaissance des Conditions Générales de la Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement, disponibles à cette adresse : **http://bit.ly/Enedis_CRRO_CG** .

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Votre Interlocuteur Raccordement
Moulay Hachem EL-HAFA

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU
Direction Régionale Ile De France Ouest
Agence Raccordement Marché d'Affaires 2ème couronne

1-3 Rue Stephenson 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Email: aremabt-idfouest-versailles@enedis.fr

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
SA à directoire et à conseil de surveillance au capital
de 270 037 000 euros - R.C.S. de Nanterre 444 608 442

*Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.*

# SOMMAIRE


1. **Interlocuteurs et adresses de correspondance pour la présente convention** ..... 2

2. **Caractéristiques des ouvrages** ..... 2

   2.1. Description des ouvrages remis par le PAL à Enedis ..... 2
   2.2. Actes réalisés par Enedis dans le terrain d'assiette de l'opération ..... 2

3. **Prix des ouvrages** ..... 2

   3.1. Caractéristiques de la commande ..... 2
   3.2. Coordonnées du PAL ..... 3

4. **Exécution de la convention** ..... 3

   4.1. Dossier de conception et de réalisation des ouvrages ..... 3
   4.2. Plan d'exécution ..... 4
   4.3. Répartition de la fourniture du matériel ..... 4
      **4.3.1. Fourniture par le PAL** ..... 4
      **4.3.2. Fourniture par Enedis** ..... 4

5. **Réception des ouvrages** ..... 5

   5.1. Opérations préalables à la réception des ouvrages ..... 5
   5.2. Remise des ouvrages à Enedis ..... 5

6. **Signatures** ..... 5



ENEDIS Agence raccordement marché d'affaires
4-6 rue des chauffours
MOAD BT
BP 30059
95020 CERGY
Tél. : 09 69 32 18 99
Mail : idfo-moadbt-cergy@enedis.fr
enedis.fr



Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

# Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif pour votre projet, lots A/B/C/D ZAC DE L'ORME **BELLOY-EN-FRANCE**

## Conditions Particulières

Fait en double exemplaire,
Paraphé en bas de chaque page

ENTRE

**Communauté de communes carnelle pays de France** , 15 Rue de Bonnet 95270 LUZARCHES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ..... sous le numéro ..... , représentée par **Monsieur Lucien Mellul**, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le PAL,

D'UNE PART,

ET

**Enedis**, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 Place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 444 608 442, représentée par **Monsieur Skander CAVAILLE**, faisant élection de domicile **6 rue des Chauffours BP 30059 95000 CERGY CEDEX,**

Ci-après dénommée Enedis.

D'AUTRE PART.

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat " Partie ", ou ensemble " Parties ".

Ces Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de la Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif version du **1er février 2017** que le PAL reconnaît avoir reçues et acceptées.

## 1. Interlocuteurs et adresses de correspondance pour la présente convention

| Coordonnées du représentant d'Enedis (adresse postale, téléphone, télécopie, adresse mél.) | Coordonnées du représentant du PAL (adresse postale, téléphone, télécopie, adresse mél.) |
|---|---|
| Enedis,<br><br>Email :<br><br>**Adresse d'envoi de la facture des travaux :**<br>Enedis Factures Fournisseurs<br>TSA 30023<br>69307 LYON CEDEX 07 | Communauté de communes carnelle pays de France<br>15 rue de Bonnet<br>A l'attention de M. Mellul<br>95270 LUZARCHES France<br><br>Tél : 0134719406<br>Email : |

## 2. Caractéristiques des ouvrages

### 2.1. Description des ouvrages remis par le PAL à Enedis

Les Ouvrages réalisés par le PAL en vue de sa remise à Enedis présentent les caractéristiques suivantes :

- 110 m de tranchée pour la pose de réseaux BT ;
- pose de 286 m de réseaux BT ;
- réalisation de toutes les connexions de réseau BT ;
- repérage des câbles des émergences réseau et branchements ;

### 2.2. Actes réalisés par Enedis dans le terrain d'assiette de l'opération

Enedis réalise les prestations suivantes :

- Sans Objet.

Enedis réalise les travaux suivants :

- travaux électriques dans le poste HTA/BT ;

## 3. Prix des ouvrages

### 3.1. Caractéristiques de la commande

Le prix global et forfaitaire dû par Enedis au PAL en application de la Convention s'élève à **17201.27 € HT**.

### 3.2. Coordonnées du PAL

Les coordonnées du titulaire de la commande sont :

- nom du titulaire de la commande : Communauté de communes carnelle pays de France
- adresse postale : 15 rue de Bonnet 95270 LUZARCHES
- n° de SIREN : 219503521
- code NAF :

## 4. Exécution de la convention

### 4.1. Dossier de conception et de réalisation des ouvrages

Le dossier de conception et de réalisation des Ouvrages est à remettre à Enedis pour accord préalable à l'exécution des Ouvrages.

Enedis notifiera au PAL son accord ou ses observations dans les 15 jours calendaires suivant sa réception du dossier.

Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

- un plan échelle 1/10000ème et 1/2000ème, dit de situation ;
- du tableau de synthèse, pour le positionnement en classe A de l'ensemble des réseaux sensibles ou non à proximité de l'emprise des Ouvrages projetés ;
- du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- le compte-rendu de la vérification de la présence ou non d'amiante dans l'assiette de l'opération (enrobés et bâtis existants). Le cas échéant, le PAL se rapproche d'Enedis pour obtenir le Dossier Technique Amiante (DTA) du ou des postes HTA/BT présents sur le terrain d'assiette de l'Opération ;
- un fichier au format DGN constitutif du fond de plan géoréférencé de l'assiette de l'opération, accompagné d'une édition papier au 1/200ème descriptif des travaux comprenant :
  - le tracé des câbles BT, le positionnement des éventuels postes HTA/BT de Distribution Publique ;
  - un plan de découpage des points à desservir avec leur puissance de raccordement ;
  - un repérage des points de livraisons (lettrage, indexage...) ;
  - un tableau des conducteurs avec longueurs géographiques et électriques détaillées y compris les longueurs des câbles du circuit de communication ;
  - une mesure de la résistivité du sol pour la confection des terres, et la forme des terres à réaliser ;
  - une coupe des voies indiquant l'implantation des câbles vis-à-vis des autres réseaux (eau, égouts, télécom, éclairage public...) ;
- la liste du matériel prévu (nature des conducteurs, coffrets, appareillages, conduits...) avec leur origine (nom du fabricant pour les matériels agréés par Enedis) ;
- la fiche des calculs électriques (intensités et chutes de tension par départ) conforme à la norme NF C 14-100 ;
- dans les bâtiments, la nature et les caractéristiques des parois supportant les ouvrages (article 7.5 de la norme NF C 14-100) ;
- un dossier colonne électrique conforme à la norme NF C 14-100 comprenant :
  - les plans de génie civil du bâtiment et des gaines de colonnes électriques précisant la nature des matériaux et le cheminement des canalisations électriques, y compris les dérivations individuelles ;
  - une fiche de calcul de la colonne électrique.

## 4.2. Plan d'exécution

Le Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (réseau et branchements) (PGOC) est un levé géoréférencé des Ouvrages construits conformément aux prescriptions définies dans le document SCGE B.9.2.1-08. Ce plan doit être remis à Enedis au plus tard le jour de la remise des Ouvrages. Il précise la technique de pose des canalisations.

La réception technique des ouvrages ne peut avoir lieu que si sa qualité est validée par Enedis.

Tous les accessoires BT devront être reportés en indiquant le numéro d'identification de l'accessoire.

Les ouvrages posés doivent faire l'objet d'un repérage et d'un état physique avant mise en exploitation électrique (capotage, mise en court-circuit, épanouissement, etc.) conformément à l'annexe du document PRDE H.4.1 - 08.

Les extrémités des câbles de toutes les émergences réseaux et branchements doivent être munies d'un repérage.

## 4.3. Répartition de la fourniture du matériel

**(voir § 6.7 des Conditions Générales)**

La mise à disposition des Ouvrages est prévue le 30/12/2019.

### 4.3.1. Fourniture par le PAL

Pour la réalisation des Ouvrages BT sur le terrain d'assiette de l'opération, le matériel suivant est fourni par le PAL :

- câble réseau BT et accessoires réseau BT (boites de dérivation et de jonction) ;
- coffrets et équipements ;

### 4.3.2. Fourniture par Enedis

Pour la réalisation de l'opération, Enedis fournit au PAL ou à l'entrepreneur désigné par lui, les matériels suivants :

- Sans objet.

Le PAL assume l'entière responsabilité des matériels jusqu'à la réception des ouvrages.

Les matériels posés par le PAL sont à l'identité visuelle d'Enedis (socles, coffrets, armoires, etc.).

## 5. Réception des ouvrages

### 5.1. Opérations préalables à la réception des ouvrages

Dans le cas des lotissements et des immeubles :

- s'assurer que tous les points du guide d'autocontrôle SéQuélec sont pris en compte et conformes ;
- les fiches sont disponibles sur le site internet d'Enedis, à l'adresse suivante :
  http://www.enedis.fr/fiches-et-guides-sequelec
- fournir les « Plans Géo-référencé des ouvrages construits » (réseaux, branchements et accessoires) ;
- donner par écrit à Enedis les valeurs des prises de terre (branchements individuels, neutre en global).

### 5.2. Remise des ouvrages à Enedis

La présente commande inclut au total quatre (4) visites d'Enedis correspondant aux phases de réception et de contrôle des Ouvrages. Toute visite supplémentaire fera l'objet d'une facturation séparée.

Pour le transfert des ouvrages à Enedis, le PAL remet au représentant d'Enedis, lors de la réception des ouvrages, le procès-verbal d'achèvement et de remise des ouvrages.

Lorsque la Réception est prononcée sans réserve, le PAL et les prestataires s'interdisent tout accès aux ouvrages, qui sont considérés comme étant sous tension.

## 6. Signatures

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous.

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour le Promoteur,

, dûment habilité.

Fait à .....
Le .....

Signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour Enedis,

Monsieur FERREIRA Rafael, dûment habilité.

Fait à ST QUENTIN EN YVELINES
Cedex
Le 15/10/19

« lu et approuvé »
P/ M. EL HAFA

Signature

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU
Direction Régionale Ile De France Ouest
Agence Raccordement Marché d'Affaires 2ème couronne

1-3 Rue Stephenson 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Email: aremabt-idfouest-versailles@enedis.fr

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
SA à directoire et à conseil de surveillance au capital
de 270 037 000 euros - R.C.S. de Nanterre 444 608 442

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## Annexe : Procès-Verbal de remise des Ouvrages

# PV d'achèvement et de remise des Ouvrages

| Intitulé de l'affaire | Référence de l'affaire |
|---|---|
| | |

**Description des Ouvrages :**

.....
.....
.....
.....

**Constitution du dossier en annexe :**

.....
.....
.....
.....

**Le PAL soussigné,**.....

- **Certifie :**
  - qu'il a réceptionné toutes les Attestations d'Achèvement de Travaux concernant les Ouvrages défini ci-dessus ;
  - que les travaux de construction des Ouvrages désignés ci-dessus sont conformes au dossier de réalisation et à la réglementation en vigueur.
- **Précise :**
  - que les travaux sont complètement achevés (1)
  - que les travaux ci-après restent à exécuter (1) :

  .....
  .....
  .....
- **Joint tous les documents nécessaires à l'exploitation des Ouvrages décrit ci-dessus.**
- **S'interdit d'intervenir ou de faire intervenir une entreprise sur cet ouvrage sans autorisation d'Enedis.**

PV provisoire assorti de réserves (1) Levées, le .... /.... /20....

PV définitif (1)

| Le PAL | Le représentant d'Enedis |
|---|---|
| Nom :..... | Nom :..... |
| Le : .... /.... /20.... à .... h .... | Le : .... /.... /20.... à .... h .... |
| Signature : | Signature : |

(1) Rayer la mention inutile

# Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif pour votre projet, lots A/B/C/D ZAC DE L'ORME **BELLOY-EN-FRANCE**

## Conditions Particulières

Fait en double exemplaire,
Paraphé en bas de chaque page

ENTRE

**Communauté de communes carnelle pays de France** , 15 Rue de Bonnet 95270 LUZARCHES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ..... sous le numéro ..... , représentée par **Monsieur Lucien Mellul**, dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommé le PAL,

D'UNE PART,

ET

**Enedis**, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, dont le siège social est situé Tour Enedis, 34 Place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 444 608 442, représentée par **Monsieur Skander CAVAILLE**, faisant élection de domicile **6 rue des Chauffours BP 30059 95000 CERGY CEDEX**,

Ci-après dénommée Enedis.

D'AUTRE PART.

Les parties ci-dessus sont appelées dans le présent contrat " Partie ", ou ensemble " Parties ".

Ces Conditions Particulières complètent les Conditions Générales de la Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif version du **1er février 2017** que le PAL reconnaît avoir reçues et acceptées.

## 1. Interlocuteurs et adresses de correspondance pour la présente convention

| Coordonnées du représentant d'Enedis (adresse postale, téléphone, télécopie, adresse mél.) | Coordonnées du représentant du PAL (adresse postale, téléphone, télécopie, adresse mél.) |
|---|---|
| Enedis,<br><br>Email :<br><br>**Adresse d'envoi de la facture des travaux :**<br>Enedis Factures Fournisseurs<br>TSA 30023<br>69307 LYON CEDEX 07 | Communauté de communes carnelle pays de France<br>15 rue de Bonnet<br>A l'attention de M. Mellul<br>95270 LUZARCHES France<br><br>Tél : 0134719406<br>Email : |

## 2. Caractéristiques des ouvrages

### 2.1. Description des ouvrages remis par le PAL à Enedis

Les Ouvrages réalisés par le PAL en vue de sa remise à Enedis présentent les caractéristiques suivantes :

- 110 m de tranchée pour la pose de réseaux BT ;
- pose de 286 m de réseaux BT ;
- réalisation de toutes les connexions de réseau BT ;
- repérage des câbles des émergences réseau et branchements ;

### 2.2. Actes réalisés par Enedis dans le terrain d'assiette de l'opération

Enedis réalise les prestations suivantes :

- Sans Objet.

Enedis réalise les travaux suivants :

- travaux électriques dans le poste HTA/BT ;

## 3. Prix des ouvrages

### 3.1. Caractéristiques de la commande

Le prix global et forfaitaire dû par Enedis au PAL en application de la Convention s'élève à **17201.27 € HT**.

### 3.2. Coordonnées du PAL

Les coordonnées du titulaire de la commande sont :

- nom du titulaire de la commande : Communauté de communes carnelle pays de France
- adresse postale : 15 rue de Bonnet 95270 LUZARCHES
- n° de SIREN : 219503521
- code NAF :

## 4. Exécution de la convention

### 4.1. Dossier de conception et de réalisation des ouvrages

Le dossier de conception et de réalisation des Ouvrages est à remettre à Enedis pour accord préalable à l'exécution des Ouvrages.

Enedis notifiera au PAL son accord ou ses observations dans les 15 jours calendaires suivant sa réception du dossier.

Ce dossier est constitué des pièces suivantes :

- un plan échelle 1/10000ème et 1/2000ème, dit de situation ;
- du tableau de synthèse, pour le positionnement en classe A de l'ensemble des réseaux sensibles ou non à proximité de l'emprise des Ouvrages projetés ;
- du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
- le compte-rendu de la vérification de la présence ou non d'amiante dans l'assiette de l'opération (enrobés et bâtis existants). Le cas échéant, le PAL se rapproche d'Enedis pour obtenir le Dossier Technique Amiante (DTA) du ou des postes HTA/BT présents sur le terrain d'assiette de l'Opération ;
- un fichier au format DGN constitutif du fond de plan géoréférencé de l'assiette de l'opération, accompagné d'une édition papier au 1/200ème descriptif des travaux comprenant :
  - le tracé des câbles BT, le positionnement des éventuels postes HTA/BT de Distribution Publique ;
  - un plan de découpage des points à desservir avec leur puissance de raccordement ;
  - un repérage des points de livraisons (lettrage, indexage...) ;
  - un tableau des conducteurs avec longueurs géographiques et électriques détaillées y compris les longueurs des câbles du circuit de communication ;
  - une mesure de la résistivité du sol pour la confection des terres, et la forme des terres à réaliser ;
  - une coupe des voies indiquant l'implantation des câbles vis-à-vis des autres réseaux (eau, égouts, télécom, éclairage public...) ;
- la liste du matériel prévu (nature des conducteurs, coffrets, appareillages, conduits...) avec leur origine (nom du fabricant pour les matériels agréés par Enedis) ;
- la fiche des calculs électriques (intensités et chutes de tension par départ) conforme à la norme NF C 14-100 ;
- dans les bâtiments, la nature et les caractéristiques des parois supportant les ouvrages (article 7.5 de la norme NF C 14-100) ;
- un dossier colonne électrique conforme à la norme NF C 14-100 comprenant :
  - les plans de génie civil du bâtiment et des gaines de colonnes électriques précisant la nature des matériaux et le cheminement des canalisations électriques, y compris les dérivations individuelles ;
  - une fiche de calcul de la colonne électrique.

## 4.2. Plan d'exécution

Le Plan Géoréférencé des Ouvrages Construits (réseau et branchements) (PGOC) est un levé géoréférencé des Ouvrages construits conformément aux prescriptions définies dans le document SCGE B.9.2.1-08. Ce plan doit être remis à Enedis au plus tard le jour de la remise des Ouvrages. Il précise la technique de pose des canalisations.

La réception technique des ouvrages ne peut avoir lieu que si sa qualité est validée par Enedis.

Tous les accessoires BT devront être reportés en indiquant le numéro d'identification de l'accessoire.

Les ouvrages posés doivent faire l'objet d'un repérage et d'un état physique avant mise en exploitation électrique (capotage, mise en court-circuit, épanouissement, etc.) conformément à l'annexe du document PRDE H.4.1 - 08.

Les extrémités des câbles de toutes les émergences réseaux et branchements doivent être munies d'un repérage.

## 4.3. Répartition de la fourniture du matériel

**(voir § 6.7 des Conditions Générales)**

La mise à disposition des Ouvrages est prévue le 30/12/2019.

### 4.3.1. Fourniture par le PAL

Pour la réalisation des Ouvrages BT sur le terrain d'assiette de l'opération, le matériel suivant est fourni par le PAL :

- câble réseau BT et accessoires réseau BT (boites de dérivation et de jonction) ;
- coffrets et équipements ;

### 4.3.2. Fourniture par Enedis

Pour la réalisation de l'opération, Enedis fournit au PAL ou à l'entrepreneur désigné par lui, les matériels suivants :

- Sans objet.

Le PAL assume l'entière responsabilité des matériels jusqu'à la réception des ouvrages.

Les matériels posés par le PAL sont à l'identité visuelle d'Enedis (socles, coffrets, armoires, etc.).

## 5. Réception des ouvrages

### 5.1. Opérations préalables à la réception des ouvrages

Dans le cas des lotissements et des immeubles :

- s'assurer que tous les points du guide d'autocontrôle SéQuélec sont pris en compte et conformes ;
- les fiches sont disponibles sur le site internet d'Enedis, à l'adresse suivante :
  http://www.enedis.fr/fiches-et-guides-sequelec
- fournir les « Plans Géo-référencé des ouvrages construits » (réseaux, branchements et accessoires) ;
- donner par écrit à Enedis les valeurs des prises de terre (branchements individuels, neutre en global).

### 5.2. Remise des ouvrages à Enedis

La présente commande inclut au total quatre (4) visites d'Enedis correspondant aux phases de réception et de contrôle des Ouvrages. Toute visite supplémentaire fera l'objet d'une facturation séparée.

Pour le transfert des ouvrages à Enedis, le PAL remet au représentant d'Enedis, lors de la réception des ouvrages, le procès-verbal d'achèvement et de remise des ouvrages.

Lorsque la Réception est prononcée sans réserve, le PAL et les prestataires s'interdisent tout accès aux ouvrages, qui sont considérés comme étant sous tension.

## 6. Signatures

Fait en deux exemplaires paraphés à toutes les pages et signés ci-dessous.

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour le Promoteur,

, dûment habilité.

Fait à .....
Le .....

Signature

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour Enedis,

Monsieur FERREIRA Rafael, dûment habilité.

Fait à ST QUENTIN EN YVELINES Cedex « lu et approuvé »
Le 15/10/19 P/o M. EL HAFA

Signature

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU
Direction Régionale Ile De France Ouest
Agence Raccordement Marché d'Affaires 2ème couronne
1-3 Rue Stephenson 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Email: aremabt-idfouest-versailles@enedis.fr

Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
SA à directoire et à conseil de surveillance au capital
de 270 037 000 euros - R.C.S. de Nanterre 444 608 442

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

## Annexe : Procès-Verbal de remise des Ouvrages

# PV d'achèvement et de remise des Ouvrages

| Intitulé de l'affaire | Référence de l'affaire |
|---|---|
| | |

**Description des Ouvrages :**

.....
.....
.....
.....

**Constitution du dossier en annexe :**

.....
.....
.....
.....

**Le PAL soussigné,**.....

- **Certifie :**
  - qu'il a réceptionné toutes les Attestations d'Achèvement de Travaux concernant les Ouvrages défini ci-dessus ;
  - que les travaux de construction des Ouvrages désignés ci-dessus sont conformes au dossier de réalisation et à la réglementation en vigueur.
- **Précise :**
  - que les travaux sont complètement achevés (1)
  - que les travaux ci-après restent à exécuter (1) :

  .....
  .....
  .....
- **Joint tous les documents nécessaires à l'exploitation des Ouvrages décrit ci-dessus.**
- **S'interdit d'intervenir ou de faire intervenir une entreprise sur cet ouvrage sans autorisation d'Enedis.**

PV provisoire assorti de réserves (1) Levées, le .... /.... /20....

PV définitif (1)

| Le PAL | Le représentant d'Enedis |
|---|---|
| Nom :..... | Nom :..... |
| Le : .... /.... /20.... à .... h .... | Le : .... /.... /20.... à .... h .... |
| Signature : | Signature : |

(1) Rayer la mention inutile

ENEDIS Agence raccordement marché d'affaires
4-6 rue des chauffours
MOAD BT
BP 30059
95020 CERGY
Tél. : 09 69 32 18 99
Mail : idfo-moadbt-cergy@enedis.fr
enedis.fr



Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
Enedis-FOR-RAC_45E-V3